

# ARTICLE DE LA REVUE JURIDIQUE THÉMIS

*On peut se procurer ce numéro de la Revue juridique Thémis à l'adresse suivante :*

*Les Éditions Thémis*

*Faculté de droit, Université de Montréal*

*C.P. 6128, Succ. Centre-Ville*

*Montréal, Québec*

*H3C 3J7*

*Téléphone : (514)343-6627*

*Télécopieur : (514)343-6779*

*Courriel : [themis@droit.umontreal.ca](mailto:themis@droit.umontreal.ca)*

© Éditions Thémis inc.

Toute reproduction ou distribution interdite  
disponible à : [www.themis.umontreal.ca](http://www.themis.umontreal.ca)



# Avant-propos du directeur

Les premières semaines du mois de septembre 2004 ont été marquées par une double série d'événements d'importance pour les juristes du Québec. Il s'agit des célébrations marquant le bi-centenaire du *Code civil des Français* et le dixième anniversaire du *Code civil du Québec*, d'une part, et de la tenue, aux Facultés de droit de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, du Congrès de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française, d'autre part.

Le présent numéro de la *Revue juridique Thémis* de la Faculté de droit de l'Université de Montréal témoigne en quelque sorte de cette effervescence intellectuelle qu'a vécu l'an passé le Québec juridique.

Les deux premières études se rattachent surtout aux célébrations des Codes français et québécois.

Monsieur Jean Pineau, professeur émérite de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, brosse un tableau historique de ces deux monuments normatifs dans un texte élaboré dans le cadre du lancement des festivités anniversaires, prononcé dans le Hall d'honneur de l'Ambassade de France à Ottawa, le dimanche 12 septembre 2004. Le texte du professeur Pineau est précédé d'une préface de Madame la Doyenne Anne-Marie Boisvert.

Monsieur Rémy Cabrillac, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montpellier, se demande, quant à lui, si le *Code civil des Français* ne serait pas, en fin de compte, la véritable Constitution de la France, dans un texte qui reproduit une allocution prononcée le mercredi 22 septembre 2004 dans le cadre des Conférences de la Section de droit privé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Le corps du numéro est constitué par les contributions des conférenciers du Congrès de l'Association Henri Capitant dont le thème était l'indemnisation du préjudice. Je laisse à l'Honorable Jean-Louis Baudouin et au professeur Benoît Moore, respectivement président

et secrétaire trésorier de la Section québécoise de l'Association Henri Capitant, le soin de présenter ces actes du Congrès.

La *Revue juridique Thémis* est donc fière d'offrir à ses lectrices et à ses lecteurs ce numéro entièrement consacré au droit civil.

À toutes et à tous, bonne lecture !

**Didier LUELLES**  
Directeur  
*Revue juridique Thémis*

# Mot de la Doyenne

Ce n'est pas sans fierté que j'étais assise dans le grand hall de l'Ambassade de France ce soir de septembre. Jean Pineau, que j'admire et dont j'ai toujours apprécié les qualités intellectuelles et de cœur, allait recevoir la Légion d'Honneur ! Et c'est à lui qu'on avait demandé de donner le coup d'envoi des célébrations marquant le bi-centenaire du *Code civil des Français* et le dixième anniversaire du *Code civil du Québec*. J'anticipais déjà avec plaisir sa présentation. On lui avait confié la tâche de dresser le bilan de deux cents ans d'histoire du droit civil sur deux continents, à travers trois codes civils et de longues entreprises de réforme. En trente minutes. Je savais qu'il relèverait le défi, restait à voir comment. Les instants qui suivirent en furent de pur plaisir. Nous avions droit à du grand Jean Pineau. L'exposé était clair et parfaitement construit. Le verbe était, comme toujours, irréprochable et la pointe d'humour jamais très loin. Dans son exposé, le professeur Pineau nous a régales de sa maîtrise parfaite du sujet et de ses audaces de penseur libre qui ose dire ce qu'il pense et bousculer, avec une élégance extrême, certaines idées trop facilement reçues. Je vous invite à partager mon plaisir et à déguster les pages qui suivent. Je ne regrette qu'une chose : la pointe d'accent du Périgord que l'imprimé ne peut reproduire...

**Anne-Marie BOISVERT**

Doyenne de la Faculté de droit  
de l'Université de Montréal

